Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB54-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 10 avril 2026	
Date d'affichage	: 10 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/54

Institutions et vie politique

Délibération relative à la majoration des indemnités de fonction du maire et des adjoints

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-20 et suivants ;

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, en vertu de la qualité de siège du bureau centralisateur de canton, une majoration de 15% peut s'appliquer au maire et aux adjoints conformément aux articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT et depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, aux conseillers délégués ;

Considérant qu'en vertu de la qualité de siège du bureau centralisateur de canton, une majoration de 15% peut s'appliquer au maire et adjoints et conseillers délégués mais, doit être votée de façon distincte, conformément aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT ;

Vu la délibération n°2026/53 du 16 avril 2026 fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB54-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPLIQUER** la majoration des indemnités de fonctions pour le maire et les adjoints comme suit :

Calcul Majoré si commune elligible	Chef-Lieu 15%	Montant Majoré par élu	Montant Global Majoré par fonction
MAIRE	295,96 €	2 269,01 €	2 269,01 €
ADJOINTS	98,65 €	756,34 €	6 050,69 €
CONSEILLERS Délégués	36,99 €	- €	739,89 €
CONSEILLERS	Non applicable car moins de 100 000 hab		924,87 €
Chef-lieu de canton ou bureau centralisateur (15%)			
Enveloppe totale mensuelle			**9 984,46 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*21*
Votes Contre :	*6*
Abstention :	*0*

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration des indemnités de fonctions pour le maire et les adjoints comme présenté ci-dessus ;
- **DÉCIDE** d'appliquer sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale la majoration de 15% correspondant au critère « communes sièges du bureau centralisateur du canton » sur les indemnités du maire et des adjoints ;
- **DIT** qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution :
  - de la valeur du point de l'indice
  - de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB54-DE

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO





Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB54-DE

Tableau récapitulatif

Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT « *toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.* »

Calcul Majoré si commune elligible	Chef-Lieu 15%	Montant Majoré par élu	Montant Global Majoré par fonction
MAIRE	295,96 €	2 269,01 €	2 269,01 €
ADJOINTS	98,65 €	756,34 €	6 050,69 €
CONSEILLERS Délégués	36,99 €	- €	739,89 €
CONSEILLERS	Non applicable car moins de 100 000 hab		924,87 €
Chef-lieu de canton ou bureau centralisateur (15%)			
Enveloppe totale mensuelle			**9 984,46 €**

Indemnités de fonctions des élus

Elu		Fonction	Taux	Montant brut mensuel	Majoration de 15%	Montant Brut Total
HERVÉ	Gildas	Maire	48,00%	1 973,05 €	295,96 €	2 269,01 €
BRIAND	Sandrine	1ère adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
LE MIGNOT	Daniel	2ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
KERTUDO	Maryline	3ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
PICART	Olivier	4ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
TOUDIC	Marie-Evelyne	5ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
LE GALL	Pascal	6ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
BONIZEC	Christel	7ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
ESNEU	Pascal	8ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
L'HOSTIS	Florence	Conseillère déléguée	6,00%	246,63 €	-	246,63 €
MARTIN	Sébastien	Conseiller délégué	6,00%	246,63 €	-	246,63 €
HUET	Edith	Conseillère déléguée	6,00%	246,63 €	-	246,63 €
BRIER	Sandrine	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
TROGOFF	Olivier	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LEBOURG	Alexis	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CRENN	Meghane	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
GUEVELOU	Laurent	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE BALCH	Elise	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE POUL	Christian	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CHARLIER	Claire	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
GEFFROY	Séverine	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CLECH	Vincent	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
HADJADJE	Valérie	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE GALL	Maël	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
BICZO	Sylviane	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
BODEVEUR	David	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
NICOL	Marie-Noëlle	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €